

## Cellule de vigilance sécheresse

Réunion du vendredi 9 septembre 2022 – 15h30 - 16h30

### Relevé de décisions

La liste des membres de la cellule de vigilance présents est jointe en annexe.

M. le Préfet présente l'objectif de cette cellule de vigilance qui vise à faire un point sur l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du 24 août. Depuis la cellule de vigilance du 24 août 2022, la situation hydrologique dans le département reste stable. Quelques pluies ont permis de ne pas dégrader la situation en stabilisant les débits des cours d'eau à des niveaux toujours très bas sans toutefois permettre de lever des mesures de restrictions et de repasser à des niveaux supérieurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Evolution de la situation hydrologique et des usages (pluviométrie, eaux superficielles, état des lieux (OFB), eaux souterraines, situation de l'alimentation en eau potable (ARS), situation du fleuve Charente et projections (EPTB), point agronomique (OUGC)

2- Indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (DDTM)

#### **1) Evolution de la situation hydrologique et des usages**

• **Pluviométrie/état des sols**: données techniques et analyse transmises par Météo France (présentation DDTM)

Des averses se sont succédées du 16 au 31 août dans une ambiance globalement plus fraîche. Au final, il est enregistré des cumuls de l'ordre de 15 à 25 mm sur la majeure partie du territoire. Le cumul reste encore déficitaire en août, d'une manière générale sur le département compris entre 50 et 70 %.

Pour ce début septembre, le flux océanique apporte des petites pluies ou averses quotidiennes. Les cumuls sont compris entre 5 à 10 mm en général, pouvant avoisiner localement 10 à 15 mm sur la côte. La lame d'eau moyenne pour un mois de septembre en Charente-Maritime est de l'ordre de 60 à 70 mm.

Les prévisions pour la fin de la semaine et jusqu'au 14 septembre prévoient un temps chaud avec des ondées éparses et des lames d'eau faibles.

Le scénario « plus chaud que la normale » pour le trimestre septembre-novembre 2022 reste le plus probable.

• **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : Données transmises par la DREAL NA (présentation DDTM).

Les cours d'eau ont réagi au léger épisode pluvieux, ce qui a permis une certaine stabilisation. Toutefois, la pluviométrie est insuffisante pour une remontée des débits durable à des niveaux proches de la normale. Ainsi, les niveaux restent proches des minima voire inférieurs au débit de crise pour la majorité.

• **État des milieux** – réseau ONDE (observatoire national des étiages) : données recueillies par OFB (présentation OFB)

L'été 2022 présente le plus de défauts d'écoulement depuis le début des relevés ONDE. Le mois de septembre est régulièrement le mois où l'étiage est le plus prononcé, il convient donc de surveiller de près l'évolution. Cette situation constitue une grave atteinte à la biodiversité aquatique avec des conséquences probables sur la conservation de certaines espèces.

• **Eaux souterraines** : données fournies par le BRGM et ARB Région Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM)

À la fin du mois d'août, l'année 2022 se situait au 3<sup>ème</sup> rang des années les moins favorables. Au 31 août, après les pluies, on constate moins de points inférieurs à la moyenne et dans une situation inférieure aux minima et davantage de points autour de la moyenne.

Au 6 septembre, l'année 2022 se situe au 2<sup>ème</sup> rang des années les moins favorables (ces données sont comparées à la moyenne à fin septembre), ce classement est susceptible de varier d'ici la fin du mois en fonction des précipitations.

Après les orages récents, 6 piézomètres sont à la hausse contre 1 le mois dernier. Toutefois, de nombreux piézomètres sont déjà à des niveaux inférieurs à la moyenne au 6 septembre.

Des pluies soutenues et régulières sont nécessaires afin que les piézomètres passent à des niveaux à la moyenne.

Sur la semaine écoulée, les nappes réagissent différemment selon les indicateurs. La situation demeure précaire pour les ressources souterraines.

• **Alimentation en eau potable** : données de l'ARS, Eau 17 et la CDA de la Rochelle (présentation ARS)

Depuis la fin août, les consommations diminuent de 20% sur La Rochelle et jusqu'à -30 % sur l'ensemble du département (météo moins ensoleillée, températures moins élevées et départ des touristes).

Avec la diminution des prélèvements de ces deux dernières semaines, les niveaux piézométriques des nappes exploitées pour l'eau potable restent stabilisés, mais à des niveaux très bas. Il est noté certaines remontées piézométriques ponctuelles. Néanmoins, de nombreux captages montrent toujours des niveaux équivalents voire inférieurs aux minima connus pour la saison.

Les productions d'eau potable à partir des prélèvements à la Charente sont en baisse. Les grandes marées de ce week-end nécessiteront une vigilance particulière.

La situation s'améliore progressivement mais, reste toujours tendue sur plusieurs secteurs critiques où l'on observe une stabilisation des niveaux piézométriques à des valeurs encore très basses. Il est nécessaire de maintenir une forte vigilance sur les eaux souterraines et les eaux superficielles afin de préserver le potentiel de production et garantir la qualité des eaux destinées à la consommation humaine des ouvrages stratégiques du département, notamment pour septembre et octobre.

La CDA signale que 6 ouvrages sur 11 sont arrêtés. Le dispositif mis en place le week-end du 15 août pour l'alimentation en eau potable en perspective des grandes marées du week-end du 10 septembre sera réactivé.

Eau17 appelle à la prudence sur l'analyse de la remontée de certains piézomètres qui sont liés à une moindre sollicitation.

• **Situation du fleuve Charente et projections** : données et présentation EPTB Charente

Les barrages sont actuellement remplis à 24% (5,08 Mm<sup>3</sup>) pour un débit lâché de 1,23 m<sup>3</sup>/s. L'EPTB suit le scénario de gestion des barrages présenté lors de la dernière cellule de vigilance. L'objectif reste d'assurer un soutien efficace aux mois de septembre et octobre.

Le DDTM précise qu'un scénario sans pluie est suivi dans les lâchers de barrages.

M. le Préfet signale que les scénarios les plus défavorables avec notamment 2 années très sèches d'affilée pourraient engendrer une menace sur les usines d'alimentation en eau potable d'EAU17 et de la CDA. Ces scénarios ne peuvent pas être écartés.

Eau17 précise qu'il existe une situation similaire très tendue sur les barrages vendéens. Eau17 a réduit ses importations de la Vendée.

M. le Préfet demande un état de la situation des barrages vendéens pour la prochaine cellule de vigilance.

• **Agronomie, stade des cultures** : données de l'OUGC Saintonge (présentation OUGC).

L'OUGC Saintonge présente le stade des cultures, les périodes prévisibles des récoltes et la nécessité d'eau pour plusieurs cultures.

L'EPMP indique qu'il existe un décalage de 15 jours par rapport au secteur de l'OUGC Saintonge.

**2) Indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place** (données et présentation DDTM)

• **Restrictions des usages de l'eau en cours – usage irrigation**

Au 09 septembre sur le périmètre EPMP, pour l'irrigation, tous les bassins de gestion sont en crise soit une interdiction totale de prélèvements à usage d'irrigation y compris cultures dérogatoires.

Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge : 5 bassins sont en crise (Boutonne, Gères Devise et Antenne Rouzille, Charente aval et Bruant à compter du 09 septembre ainsi que les marais sud et nord de Rochefort), 2 bassins en coupure (Seudre aval et moyenne), 4 bassins en mesure d'alerte (7 % volume hebdomadaire + mesures préventives pour la Seugne, Seudre amont et Fleuves Côtiers de Gironde, Arnoult)

Les autres bassins (Cogest'eau/Dordogne) sont en alerte renforcée sur Dronne aval, coupure sur Isle aval, et en crise pour l'Aume Couture et le Né.

Hors zone de répartition des eaux, les îles sont au niveau coupure et la Livenne en alerte renforcée (jours d'interdiction) en coordination avec la Gironde.

• **Restrictions des usages de l'eau en cours – autres usages**

L'arrêté préfectoral n°22EB794 du 18 août 2022 portant limitation provisoire des usages de l'eau dans le département de la Charente-Maritime qui concerne les autres usages que l'irrigation est à un niveau de crise et reste en vigueur.

Concernant le suivi des grandes marées, le plan de vigilance est activé ; la période à risques se situe à partir de ce vendredi 09 jusqu'au mercredi 14 septembre.

• **Remplissage des mares de tonne (DDTM)**

Conformément aux règles définies dans l'arrêté cadre spécifique à cet usage, les règles applicables au remplissage des mares de tonnes ont été définies à compter du 11 août. A ce stade, en application directe de l'arrêté cadre, seuls deux bassins (marais Nord et Sud des Bords de Gironde) ont été autorisés, dans la limite de 1ha par mare.

**3) Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place**

La Fédération départementale de Pêche indique que 56 % du linéaire de cours suivi est en mauvais état.

M. le Préfet conclut la cellule de vigilance en remerciant les participants et propose de se retrouver dans quelques semaines pour faire un nouveau point sur la situation.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER